



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

- 1 MARS 2019

ID : 056-215601626-20190226-DB20190218-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 26 février 2019

ZAC DE KERDROUAL – VENTE BORLA ETANCHEITE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christelle CAINJO à Patricia QUERO-RUEN, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC

Absents : Philippe DONIES, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

Présents : 27
Pouvoirs : 03
Absents : 03

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE

ZAC DE KERDROUAL – VENTE BORLA ETANCHEITE

Rapporteur : David DREGOIRE

Le Conseil municipal est informé de la signature prochaine d'un compromis de vente au profit de la société BORLA Etanchéité, dirigée par Monsieur Dyani BORLA, installée 5 rue Gustave Eiffel à Ploemeur, sous la condition suspensive pour l'acquéreur de l'accord du permis de construire et du financement. L'acquisition concerne le lot 26 de la ZAC de Kerdroual, référencé au cadastre section DC 296 d'une surface de 1 113 m².

L'acquéreur, actuellement étanchéiste, souhaite diversifier son activité et réaliser directement tous les travaux de zinguerie et de couverture, actuellement sous-traités. Le projet de monsieur BORLA est d'implanter sur le terrain son atelier de couverture - zinguerie.

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2007, le lot 26, dont la surface est inférieure à 2 000 m² est cédé 38 € HT/m², hors incidence éventuelle des travaux, des clôtures, haies, talus et totem. Le prix de vente hors taxes ainsi déterminé est soumis à la TVA. Cette dernière est calculée sur la marge équivalente entre le prix de vente payé par l'acquéreur et le prix de l'acquisition initialement supporté par la commune.

Les conditions de cession sont les suivantes :

Prix de vente HT	:	42 294.00 €
Travaux – clôture – haie - totem	:	3 710.00 €
Prix de vente Hors Taxes	:	46 004.00 €
Tva sur marge	:	6 756.65 €
Prix de vente TTC	:	52 760.65 €

Il est précisé :

- que l'acquéreur a la faculté de substituer toute personne morale qu'il lui plairait, dans laquelle il occupe des fonctions de gérant majoritaire ;
- que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « économie, emploi, tourisme » du 14 février 2019 ;

Vu l'avis de la commission « finances Ressources humaines » du 18 février 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

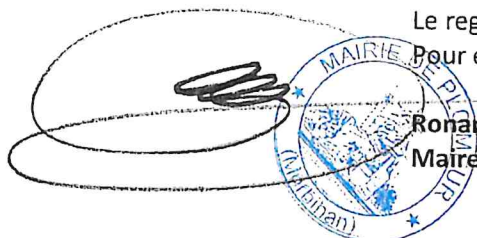
- **DONNE** son accord pour la vente du lot n°26 dont le détail figure ci-dessus, les frais y afférents étant à la charge de l'acquéreur ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire, ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire





Terragone
 ENTREPRISE D'AMÉNAGEMENT TERRAIN

Date : 10 mai 2011

Dossier n° L.7722

AGENCE DE TRAVAIL
 30 rue de la République
 54102 - JOUY
 Tél : 03 83 723 002 - Fax : 03 83 723 015
 www.terragone.fr